12 mai 2020

**La CNSA et l’IReSP renforcent leur programme de recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » au regard de la crise du Covid-19**

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) et l’Institut de recherche en santé publique (IReSP) ont décidé de renforcer leur programme conjoint de soutien à la recherche « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap », conformément notamment aux [recommandations du Conseil scientifique Covid-19 (787 ko)](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_23_mars_2020-2.pdf) de conduire des recherches sur la gestion et les effets de cette crise. Ainsi, des thématiques liées à la crise sanitaire ont été ajoutées, le montant de certaines des modalités de soutien est réhaussé et la phase de dépôt des dossiers est prolongée jusqu’au 5 juillet 2020.

Les nouvelles thématiques de recherche

Le programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » permettra de financer des projets de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) et en santé publique, relatifs à la gestion, à l’accompagnement ou aux effets de la crise Covid-19, tant à l’échelle des personnes âgées en perte d’autonomie ou des personnes en situation de handicap et de leurs proches, qu’à l’échelle des services et des établissements médico-sociaux, des professionnels de l’accompagnement, ainsi que celle des politiques de l’autonomie (notamment considérées en comparaison internationale ou dans leur interaction avec les politiques de santé...). Le montant de certaines des modalités de soutien a été réhaussé.

Les quatre appels à projets de recherche du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » 2020 s’intitulent :

* « Établissements, services et transformation de l’offre médico-sociale » (session 2),
* « Autisme et Sciences humaines et sociales »,
* « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche »,
* « Appel à projets générique » dit « Blanc » (session 11).

Nouveau calendrier de dépôt

Les candidats peuvent déposer leur projet **jusqu’au 5 juillet 2020** (contre le 31 mai 2020 initialement). Pour plus d’informations sur le dépôt des projets et pour consulter les textes d’appels à projets révisés, consultez la rubrique dédiée sur le site de la CNSA ou le site internet de l’IReSP (nouvelle fenêtre).

Depuis sa création, la CNSA a financé plus de 170 projets de recherche dont les [résultats sont consultables sur son site internet](https://www.cnsa.fr/recherche-et-innovation/resultats-de-recherche?field_population_tid=All&field_type_handicap_tid=All&field_theme_tid=All&field_date_de_creation_value%5Bvalue%5D%5Byear%5D=&sort_bef_combine=created%20DESC&sort_by=created&sort_order=DESC) sous forme de fiches synthétiques.

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2020, la CNSA gère un budget de plus de 27 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)